

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 4.1.1, Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine, 2015 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires Aux Comptes Associés M.T.B.F) et Mr Fayçal HAMROUNI.

BILAN
Arrêté au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> <u>2026</u>	<u>30-juin</u> <u>2025</u>	<u>31-déc</u> <u>2025</u>
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>				
Immobilisations incorporelles		5 936 969	5 684 252	5 936 486
Moins : amortissements		-4 322 825	-3 977 347	-4 141 833
	1	1 614 144	1 706 905	1 794 653
Immobilisations corporelles		1 165 506 452	1 118 275 616	1 141 786 887
Moins : amortissements		-631 415 390	-577 354 845	-604 683 986
	2	534 091 062	540 920 771	537 102 901
Immobilisations financières		71 644 427	65 381 477	67 112 994
Moins : provisions	3	-96 217	-96 217	-96 217
		71 548 210	65 285 260	67 016 777
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>		607 253 416	607 912 936	605 914 331
<u>Total des actifs non courants</u>		607 253 416	607 912 936	605 914 331
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		181 846 444	160 674 251	168 591 857
Moins : provisions		-951 101	-951 101	-951 101
	4	180 895 343	159 723 150	167 640 756
Clients et comptes rattachés		43 633 234	41 088 974	31 670 726
Moins : provisions		-9 634 195	-9 835 863	-10 420 435
	5	33 999 039	31 253 111	21 250 291
Autres actifs courants	6	42 075 842	38 864 304	40 980 140
Liquidités et équivalents de liquidités	7	52 418 670	59 447 002	56 984 543
<u>Total des actifs courants</u>		309 388 894	289 287 567	286 855 730
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		916 642 310	897 200 503	892 770 061

BILAN
Arrêté au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u> 2026	<u>30-juin</u> 2025	<u>31-déc</u> 2025
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale		1 813 432	588 801	588 801
Autres capitaux propres		-	1 809 234	-
Prime d'émission		-	151 619 117	-
Résultats reportés		932 371	46 457 647	-15 625 987
Résultat en instance d'affectation		-	70 256 035	-
Amortissements différés		-	- 285 768 020	-
Total des capitaux propres avant résultat de la période		346 370 743	328 587 754	328 587 754
Résultat net de l'exercice/ la période		25 169 306	28 174 517	40 118 610
<u>Total des capitaux propres</u>	8	371 540 049	356 762 271	368 706 364
<u>Passifs</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	9	191 014 749	221 651 820	209 454 322
Crédits bails	10	2 842 091	1 648 158	3 328 500
Comptes courants actionnaires	11	52 277 356	52 277 356	52 277 356
Autres passifs non courants	12	11 610 745	13 395 360	12 326 151
Provisions pour risques et charges	13	11 496 532	11 046 531	11 196 532
Total des passifs non courants		269 241 473	300 019 225	288 582 861
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	14	55 446 398	51 405 114	57 261 671
Autres passifs courants	15	120 018 220	102 211 963	90 936 009
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	100 396 170	86 801 930	87 283 156
Total des passifs courants		275 860 788	240 419 007	235 480 836
<u>Total des passifs</u>		545 102 261	540 438 232	524 063 697
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		916 642 310	897 200 503	892 770 061

ETAT DE RESULTAT
Relatif à la période de six mois close au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u>	<u>30-juin</u>	<u>31-déc</u>
		<u>2026</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>
		<u>(6 mois)</u>	<u>(6 mois)</u>	<u>(12 mois)</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	17	173 071 576	183 574 050	382 808 126
Production immobilisée	18	5 732 613	4 411 788	8 106 863
Total des produits d'exploitation		178 804 189	187 985 838	390 914 989
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des encours		-18 317 465	-13 131 919	-10 497 920
Achats d'approvisionnements consommés	19	91 763 299	95 227 382	194 018 473
Charges de personnel	20	24 175 967	21 044 708	47 049 306
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	26 563 177	27 869 886	56 064 801
Autres charges d'exploitation	22	13 812 607	14 604 299	33 966 648
Total des charges d'exploitation		137 997 585	145 614 356	320 601 308
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 806 604	42 371 482	70 313 681
Charges financières nettes	23	-19 585 778	-21 220 735	-41 089 561
Produits financiers	23	2 641 711	2 608 905	5 298 925
Produits des placements	24	1 544 443	1 835 366	3 657 444
Autres gains ordinaires	25	213 039	3 536 834	3 657 319
Autres pertes ordinaires	26	-49 516	-532 755	-838 446
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		25 570 503	28 599 097	40 999 362
Impôt sur les sociétés		-401 197	-424 580	-880 752
RESULTAT NET DE LA PERIODE		25 169 306	28 174 517	40 118 610

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à la période de six mois close au 30 juin
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<u>30/06/2026</u> (6 mois)	<u>30/06/2025</u> (6 mois)	<u>31/12/2025</u> (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	189 865 979	217 842 324	447 204 861
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-151 672 324	-149 488 570	-337 104 360
Intérêts payés	-1 607 398	-1 637 108	-3 446 545
Impôts et taxes payés	-7 536 594	-13 951 486	-27 739 166
Autres flux	100 719	46 891	28 998
Encaissements des produits de placement	1 806 658	3 587 219	5 398 523
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	<u>30 957 040</u>	<u>56 399 270</u>	<u>84 342 311</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-16 237 230	-11 715 087	-14 226 922
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	20 200	20 200
Décaissements BINA Holding	-715 406	-1 319 756	-2 388 959
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<u>-16 952 636</u>	<u>-13 014 643</u>	<u>-16 595 681</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	-	-	7 658 000
Intérêts payés sur emprunts	-12 252 528	-18 140 072	-31 452 053
Remboursements d'emprunts bancaires	-19 440 890	-17 965 997	-36 479 872
Remboursements des crédits Leasing	-1 016 119	-964 732	-2 235 954
Flux liés aux crédits de gestion (net)	5 268 988	1 294 343	22 434
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	<u>-27 440 549</u>	<u>-35 776 458</u>	<u>-62 487 445</u>
Variation de trésorerie	<u>-13 436 145</u>	<u>7 608 169</u>	<u>5 259 185</u>
Trésorerie Initiale	<u>45 153 419</u>	<u>39 894 234</u>	<u>39 894 234</u>
Trésorerie Finale	<u>31 717 274</u>	<u>47 502 403</u>	<u>45 153 419</u>

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission de la société Les Grandes Carrières du Nord (« GCN ») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agréats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	110.628.081

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2019 de la société Carthage Cement a décidé d'augmenter le capital social de 223.774.773 DT par l'émission de 223.774.773 nouvelles actions de valeur nominale de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 0,2 DT par actions. Cette augmentation n'a été souscrite qu'à hauteur de 77% du montant décidé soit la souscription de 171.490.527 actions nouvelles, ce qui aboutit à une augmentation du capital social de 171.490.527 DT et une prime d'émission de 34.298.105 DT, réalisée à hauteur de 68.235.149 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires BINA CORP) et 137.553.484 DT en numéraire.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n°2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99% dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse) et 49% dans le capital de la société « MANDUCEM SRL » (basée en Italie) en association avec son client « PETROCEM ».

Les titres de participation sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3).

II. Litiges significatifs

Carthage Cement a conclu le 24 février 2010 deux contrats comme suit :

- Un contrat de construction de l'usine de ciment avec FLSmidth, EKON Industry et PROKON Manufacturing.
- Un contrat d'exploitation et de maintenance avec FLS Global et NLS.

Ces deux contrats ont été sujet à deux différends entre les parties contractantes.

A. Différends liés au contrat de construction

Le premier différend lié au contrat de construction a débouché sur une action pénale en Tunisie et une action arbitrale devant la chambre de commerce internationale (CCI).

1) Action pénale en Tunisie

- En effet, le 17 décembre 2013, Carthage Cement a déposé une plainte pénale en Tunisie alléguant l'existence d'une surfacturation frauduleuse pour un montant de 30 millions d'euros dans le cadre du contrat de construction.
- Ladite plainte pénale a donné lieu à des poursuites pénales contre les anciens dirigeants de Carthage Cement Mr Lazhar STA et Mr Belhassen TRABELSI, un employé de FLS et deux intermédiaires soit Mongi SAADI et Issam SAADI.
- Le 07 février 2019, le tribunal de première instance de Tunis a acquitté tous les accusés.
- Le 15 novembre 2019, la cour d'appel de Tunis a infirmé la décision du Tribunal de première instance de Tunis et a condamné Mr Lazhar STA et Mr Belhassen Trabelsi pour « abus de biens sociaux » et le restant pour complicité. La cour d'appel a aussi condamné tous les prévenus solidairement à payer à Carthage Cement un montant de 30 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010) en sa qualité de partie civile et à titre de dédommagement.
- Le 26 novembre 2019, Mr Lazhar STA s'est opposé à l'arrêt d'appel rendu en son absence.
- Le 21 avril 2020, FLS a transféré 2 millions d'euros à Carthage Cement en niant toute responsabilité concernant la surfacturation illicite présumée.
- Le 31 janvier 2025, la cour d'appel a statué sur l'opposition de Mr Lazhar STA et l'a condamné au paiement à Carthage Cement en tant que partie civile le montant de 28 millions d'euros (selon taux de change en vigueur en 2010). La société a entamé les procédures judiciaires pour exécuter ce jugement.

2) Action arbitrale devant CCI

Le 31 janvier 2022, Carthage Cement a déposé une demande d'arbitrage devant la CCI contre FLS-EKON et PROKON pour violation des conditions contractuelles et a demandé au tribunal arbitral de les condamner à payer 28 millions d'euros à Carthage Cement.

B. Différends liés au contrat d'exploitation

Deux différends ont surgi comme suit :

1) Commission illégale liée au contrat d'exploitation

Dans le cadre des investigations relatives au dossier de surfacturation évoqué ci-dessus, un soupçon d'existence d'une commission illégale au titre du contrat d'exploitation de la cimenterie a également été soulevé. À ce titre, deux actions ont été engagées : une action pénale introduite en Tunisie et une procédure arbitrale devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris.

a. Action pénale en Tunisie

Le 06 juillet 2017, Carthage Cement a déposé une plainte pénale pour suspicion d'existence de la commission illégale au niveau du contrat. Le 13 mars 2020, une enquête a été ouverte par le juge d'instruction et une expertise a été commandée. A la date d'arrêt des états financiers, le dossier est encore en cours.

b. Action arbitrale CCI

Le 09 avril 2022, Carthage Cement a soumis à FLS Global et NLS un avis de différend annonçant l'enclenchement d'une procédure arbitrale.

2) Différend lié à l'expiration du contrat d'exploitation

A l'occasion de la passation suite à l'expiration du contrat d'exploitation en septembre 2019, un différend a surgi entre Carthage Cement et NLS qui a débouché sur une action pénale enclenché par Carthage Cement en Tunisie et la notification d'un différend auprès de la CCI. Suite aux actions de médiation dans le cadre de l'arbitrage CCI, un accord amiable, autorisé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2023, a été conclu entre les parties qui prévoit ce qui suit :

- L'abandon par FLS de la caution de garantie de 3.152.700 DT détenue par Carthage Cement en guise de caution de bonne fin.
- La fourniture gratuite d'une pièce de rechange stratégique à un prix estimé à 1.022.472 euros. Cette pièce, consistant en un réducteur industriel, est entrée sur le territoire tunisien courant l'exercice 2025, les procédures de son dédouanement n'ont été finalisées qu'en 2026. En 2025, cette pièce a été constatée parmi les actifs de la société, la rubrique « Immobilisations corporelles en cours - PDR Spécifique », en contrepartie des autres gains ordinaires pour un montant de 3.449.207 DT.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, réuni le 21 mai 2024, a autorisé le Directeur Général à signer un accord de règlement amiable avec les contractants (FLS, EKON et PROKON) relatif aux deux différends soumis à l'arbitrage de la CCI par Carthage Cement, à savoir l'affaire de la surfacturation d'un montant de 30 millions d'euros et celle des commissions illégales liées au contrat d'exploitation. Cet accord a été signé le 27 mai 2024 et prévoit notamment les dispositions suivantes :

- FLS, EKON et PROKON s'engagent à verser à Carthage Cement un montant global de 12 millions d'euros, paiement intégralement exécuté le 1er juillet 2024 ;
- FLS, EKON et PROKON abandonnent définitivement, au profit de Carthage Cement, l'ensemble des montants leur revenant et gelés entre les mains de la société, pour un montant total de 3,8 millions d'euros.
- FLS et NLS ont renoncé, au profit de Carthage Cement, aux sommes actuellement gelées sur les comptes bancaires de NLS en Tunisie. Les montants concernés, gelés sur décision du juge d'instruction en charge du dossier, sont estimés à environ 5,2 millions d'euros, soit près de 17,5 millions de dinars tunisiens. Toutefois, la levée du gel sur ces comptes n'a pas encore été autorisée par le juge d'instruction

Ces montants s'ajoutent à la somme de 2 millions d'euros versée par FLS à Carthage Cement au cours du mois d'avril 2020.

De son côté, Carthage Cement s'est engagée à renoncer à toute poursuite à l'encontre des intimés.

Il est à rappeler que du fait que le montant de surfacturation a impacté le coût initial de la construction, le management a procédé donc à la soustraction de ce montant de 30 millions d'euros (en retenant son équivalent en DT en cours historique conformément aux termes du jugement) de la valeur brute des immobilisations concernées. Le gain au titre des amortissements antérieures à 2020 (correspondant aux amortissements excédentaires relative au montant surfacturé) a été constaté parmi les autres gains de

l'exercice 2020 et ce conformément aux normes comptables Tunisiennes. Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'impact comptable de cette opération :

Désignation	En DT
Bilan	
▪ Construction Cimenterie (A)	(31 084 965)
▪ Installations Techniques Cimenterie (A)	(31 516 514)
▪ Amortissements constructions Cimenterie (B)	6 562 381
▪ Amortissements Installations techniques Cimenterie (B)	9 980 229
▪ Dettes envers les constructeurs de la cimenterie (C)	15 375 460
▪ Virement reçu de FLsmidth (C)	6 305 032
Produits à recevoir (A-C)	40 920 987
Virement reçu de FLsmidth suite accord à l'amiable avec la partie étrangère en juillet 2024	(40 355 960)
Solde des produits à recevoir au 31.12.2025	565 027
Etat de résultat	
Gains Ordinaires constatés en 2020 (B)	16 542 610

Par ailleurs, un montant de 8,2 MDT a été également constaté en actif (depuis 2016), au titre de l'annulation de l'impact du mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 (« Memorandum of Understanding » - MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles.

Il est à préciser que comme convenu les poursuites pénales continueront à l'encontre des parties Tunisiennes.

III. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2025.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2026 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025.

IV. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

IV.1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

IV.2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Les immobilisations corporelles produites en interne (production immobilisée) sont capitalisées selon les coûts directs engagés (frais de personnel, dotation aux amortissements des équipements de production et consommables) ainsi qu'une allocation des coûts indirects de production.

Par la suite, les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière	50 ans
Constructions (autre que la cimenterie)	10 ans
Constructions cimenterie	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	Entre 6,6 et 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

Les pièces de rechange spécifiques sont présentées parmi les immobilisations corporelles et sont amorties sur la base de la durée de vie de chaque pièce.

Les pièces de rechange spécifiques non encore consommées sont présentées parmi les immobilisations corporelles comptabilisées en immobilisations corporelles en cours.

IV.3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

IV.4 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. Il est à noter que vu la spécificité de certains produits, la société fait appel à un expert technique (géomètre) pour l'inventaire de certains éléments des stocks (agrégats, clinker et quelques matières premières). L'inventaire physique de ces stocks font appel à des techniques d'estimation et des paramètres qui sont fournis par les experts techniques.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange non spécifiques sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

IV.5 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, ont été capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice

IV.6 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que des comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture, le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

IV.7 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ils font l'objet d'une information en notes annexes, sauf lorsqu'il devient probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation. Dans ce cas, une provision est comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il existe, à la date de clôture, une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, après prise en compte, le cas échéant, de tout remboursement attendu.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel, calculée selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

IV.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

IV.9 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

IV.10 Transactions en monnaie étrangère

Les achats et les règlements en monnaie étrangère sont convertis en DT selon le cours de change de la date d'opération, les ventes en devises sont converties en DT selon le cours de change moyen du mois précédant.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

V. Contrôles fiscaux et sociaux en cours

V-1. Contrôle fiscal 2008-2010

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société. En date du 12/11/2016, le tribunal d'appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société. En 2025, la Cour de cassation a accepté le pourvoi en cassation sur la forme et sur le fond de cette affaire et la renvoyé devant la cour d'appel de Tunis afin qu'il soit ré-examiné par une nouvelle composition de la Cour, qui n'a pas encore rendu son jugement à la date de publication des présents états financiers.

V-2. Contrôle fiscal 2011-2012

Un autre contrôle, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En décembre 2017, ce contrôle fiscal a été partiellement clôturé par une reconnaissance de dette relative à la retenue à la source, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT. Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 26 février 2020. La société a interjeté en appel ce jugement.

Une provision de 2.770.873 DT a été constatée dans les états financiers en couverture de ces différents contrôles fiscaux.

A/ ACTIFS**NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2026 un solde de 1.614.144 DT contre 1.794.653 DT au 31 décembre 2025, et qui s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	1 859 181	1 606 464	1 858 698
Logiciels	767 815	767 815	767 815
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles en cours	597 625	597 625	597 625
Immobilisations incorporelles brutes	5 936 969	5 684 252	5 936 486
Amortissements des immobilisations incorporelles	-4 322 825	-3 977 347	-4 141 833
Immobilisations incorporelles nettes	1 614 144	1 706 905	1 794 653

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2026 un solde net d'amortissements de 534.091.062 DT contre 537.102.901 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	9 075 998	8 152 462	9 016 650
Carrière	111 707 060	111 707 060	111 707 060
Constructions	522 525 746	513 201 914	514 418 885
Installations climatiseurs	102 066	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560	162 560
Matériel de transport	1 534 228	1 534 228	1 534 228
Matériel industriel	21 571 723	21 382 908	21 462 722
Matériel informatique	3 652 997	2 873 409	3 326 767
Mobilier & Matériel de bureau	2 216 235	2 117 981	2 159 338
Installations techniques cimenterie	309 288 520	308 749 710	309 280 744
Matériel Ready Mix	62 889	62 889	62 889
Matériel acquis en leasing	57 193 459	52 874 849	57 024 199
Pièces de rechanges spécifiques	52 125 913	43 746 545	48 765 910
Immobilisations corporelles en cours	23 713 567	11 349 736	21 931 126
Immobilisations corporelles en cours - PDR spécifiques	47 607 569	37 291 377	37 865 821
Immobilisations corporelles brutes	1 165 506 452	1 118 275 616	1 141 786 887
Amortissements des immobilisations corporelles	-631 415 390	-577 354 845	-604 683 986
Immobilisations corporelles nettes	534 091 062	540 920 771	537 102 901

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
Au 30 juin 2026

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS					VCN AU 30/06/2026
	Solde au 31/12/2025	Acquisitions	Régularisation / Cessions	Transfert	Solde au 30/06/2026	Solde au 31/12/2025	Dotations	Cessions	Solde au 30/06/2026	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	2 160 370	67 500	-	2 227 870	472 130
Logiciels	767 815	-	-	-	767 815	753 338	3 654	-	756 992	10 823
Licence	1 858 698	483	-	-	1 859 181	1 215 777	109 838	-	1 325 615	533 566
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	597 625	-	-	-	597 625	-	-	-	-	597 625
Total immobilisations incorporelles	5 936 486	483	-	-	5 936 969	4 141 833	180 992	-	4 322 825	1 614 144
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	9 016 650	59 348	-	-	9 075 998	5 263 222	303 817	-	5 567 039	3 508 959
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	44 682 824	1 117 071	-	45 799 895	65 907 165
Constructions	514 418 885	-	-	8 106 861	522 525 746	274 768 284	11 282 045	-	286 050 329	236 475 417
Installations techniques cimenterie	309 280 744	1 582	-	6 194	309 288 520	187 423 927	7 796 637	-	195 220 564	114 067 956
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	57 024 199	306 281	-137 021	-	57 193 459	48 148 759	1 564 421	-137 021	49 576 159	7 617 300
Matériel de transport	1 534 228	-	-	-	1 534 228	1 530 657	9 199	-	1 539 856	-5 628
Matériel industriel	21 462 722	109 001	-	-	21 571 723	16 080 094	428 854	-	16 508 948	5 062 775
Matériel informatique	3 326 767	326 230	-	-	3 652 997	2 436 022	228 944	-	2 664 966	988 031
Mobilier & Matériel de bureau	2 159 338	56 897	-	-	2 216 235	1 796 703	91 434	-	1 888 137	328 098
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	49 385	1 572	-	50 957	11 932
Pièces de rechanges spécifiques	48 765 910	-	-	3 360 003	52 125 913	22 239 483	4 044 431	-	26 283 914	25 841 999
Immobilisations corporelles en cours	59 796 947	15 544 912	-	-4 020 723	71 321 136	-	-	-	-	71 321 136
Total immobilisations corporelles	1 141 786 887	16 404 251	-137 021	7 452 335	1 165 506 452	604 683 986	26 868 425	-137 021	631 415 390	534 091 062
Total des immobilisations	1 147 723 373	16 404 734	-137 021	7 452 335	1 171 443 421	608 825 819	27 049 417	-137 021	635 738 215	535 705 206

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières présentent au 30 juin 2026 un solde net de 71.548.210 DT contre 67.016.777 DT au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une augmentation de 4.531.433 DT. Elles s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Titres de participation Les Carrelages Berbères	350 883	350 883	350 883
Titres de participation MANDUCEM	318 833	318 833	318 833
Prêts au personnel	2 359 036	2 103 387	653 235
Dépôts et cautionnements versés	9 418 615	9 331 390	9 419 615
Compte courant BINA CORP	59 197 060	53 276 984	56 370 428
Immobilisations financières brutes	71 644 427	65 381 477	67 112 994
Provisions immobilisations financières	-96 217	-96 217	-96 217
Immobilisations financières nettes	71 548 210	65 285 260	67 016 777

NOTE N°4 : STOCKS

Les stocks bruts s'élèvent au 30 juin 2026 à 181.846.444 DT contre 168.591.857 DT au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une hausse de 13.254.587 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Pièces de rechange	25 444 563	24 057 298	25 037 426
Produits finis Agrégats	3 093 784	3 263 772	3 578 875
Produits semi-finis Agrégats	101 216 677	88 080 507	95 620 483
Stocks Ciments	1 939 574	3 184 035	5 489 617
Matières premières READYMIX	117 755	108 257	101 810
Stocks matières premières cimenterie	11 416 279	5 687 415	17 048 753
Stocks Clinker	31 230 442	27 268 699	14 474 039
Emballages	4 775 120	5 311 900	5 530 810
Stock en transit	2 532 499	3 629 802	1 634 752
Gasoil	79 751	82 566	75 292
TOTAL BRUT DES STOCKS	181 846 444	160 674 251	168 591 857
Moins : Provisions	-951 101	-951 101	- 951 101
TOTAL NET DES STOCKS	180 895 343	159 723 150	167 640 756

NOTE N°5: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés présentent au 30 juin 2026 un solde net de 33.999.039 DT contre 21.250.291 DT au 31 décembre 2025. Il s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Clients Agrégats	3 249 413	3 565 021	1 725 026
Clients Ciments	26 714 288	23 952 753	14 427 451
Clients Ready mix	1 363 037	2 010 415	1 339 372
Clients Douteux	9 634 194	9 835 863	10 420 435
Clients, effets à encaisser	2 672 302	1 724 922	3 758 442
Total brut	43 633 234	41 088 974	31 670 726
Moins : Provisions	-9 634 195	-9 835 863	-10 420 435
Total net	33 999 039	31 253 111	21 250 291

NOTE N°6 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2026 à 42.075.842 DT contre 40.980.140 DT au 31 décembre 2025 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Etat impôts et taxes	28 918 701	24 784 616	28 664 696
Créance sur des parties liées (Voir note 27)	739 309	743 949	741 629
Produit à recevoir FLS (*)	8 794 585	8 794 585	8 794 585
Produits à recevoir	92 246	294 283	321 021
Charges constatées d'avance	3 550 902	3 974 143	2 478 110
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144	420 144
Avance sur loyer exploitation carrière	-	292 629	-
TOTAL BRUT	42 515 887	39 304 349	41 420 185
Moins : provisions	-440 045	-440 045	-440 045
TOTAL NET	42 075 842	38 864 304	40 980 140

(*) Cette rubrique correspond essentiellement au produit à recevoir au titre des litiges (voir note II).

NOTE N°7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 30 juin 2026, 52.418.670 DT contre 56.984.543 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Placements en titres SICAV	6 815 392	1 082	1 082
Placements en titres	71 227	71 228	71 228
Placements à terme	33 484 830	40 000 000	41 811 236
Banques (a)	7 547 974	13 586 091	10 545 160
Blocage et déblocage	4 481 349	5 768 224	4 538 116
Caisses	17 898	20 377	17 721
Total	52 418 670	59 447 002	56 984 543

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banque de Tunisie	899 907	5 329 521	3 817 924
Banque Tuniso-Koweitienne	64 686	4 830	88 194
Banque de Tunisie et des Emirats	51 535	19 225	5 412
Banque Nationale Agricole	313 703	353 216	158 027
Zitouna Bank	7 835	19 933	65 901
QNB	34 362	16 217	73 843
TSB	794 125	2 320 386	10 970
North Africa International Bank	154	154	154
BIAT	123 651	26 547	19 440
Société Tunisienne de Banque	195	308	251
BTL	4 682 720	2 521 921	5 962 561
Amen Bank	575 101	705 966	-
Arab Tunisian Bank	-	2 267 866	161 119
BH Bank	-	-	181 364
Total	7 547 974	13 586 091	10 545 160

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**NOTE N°8 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 30 juin 2026 un solde de 371.540.049 DT contre un solde de 368.706.364 DT au 31 décembre 2025 soit une augmentation de 2.833.685 DT.

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capital social	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	1 813 432	588 801	588 801
Prime d'émission	-	151 619 117	-
Prime de scission	-	1 809 234	-
Résultats reportés	932 371	46 457 647	-15 625 987
Résultat en instance d'affectation	-	70 256 035	-
Amortissements différés	-	-285 768 020	-
Total capitaux propres avant résultat de la période	346 370 743	328 587 754	328 587 754
Résultat de l'exercice la période	25 169 306	28 174 517	40 118 610
Total des capitaux propres	371 540 049	356 762 271	368 706 364

La structure du capital se présente au 30 juin 2026 comme suit :

Liste des actionnaires	Après augmentation	
	Montant en DT	% de détention
BINA CORP	138 146 608	40,20%
Etat Tunisien	10 819 622	3,15%
El Karama Holding	51 026 716	14,85%
Etablissement financiers	75 403 505	21,94%
Public	68 228 494	19,86%
TOTAL	343 624 940	100,00%

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat de l'exercice	25 169 306	28 174 517	40 118 610
Nombre d'Action	343 624 940	343 624 940	343 624 940
Résultat par Action	0,073	0,082	0,117

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres
Au 30 juin 2026

(En millier de dinars)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultats de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2023	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	-8 735 500	-285 768 020	55 193 147	258 331 719
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	55 193 147	-	-55 193 147	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-	70 256 035	70 256 035
Soldes au 31 décembre 2024	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	46 457 647	-285 768 020	70 256 035	328 587 754
Affectation du résultat 2024	-	-1 809 234	-151 619 117	-	-62 083 634	285 768 020	-70 256 035	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	40 118 610	40 118 610
Soldes au 31 décembre 2025	343 624 940	-	-	588 801	-15 625 987	-	40 118 610	368 706 364
Affectation du résultat 2025	-	-	-	1 224 631	38 893 979	-	-40 118 610	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(22 335 621)	-	-	(22 335 621)
Résultat de l'exercice clos le 30 juin 2026	-	-	-	-	-	-	25 169 306	25 169 306
Soldes au 30 juin 2026	343 624 940	-	-	1 813 432	932 371	-	25 169 306	371 540 049

L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2026 a approuvé l'affectation de 2025 comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	40 118 610
Résultats reportés arrêtés	-15 625 987
Résultat à affecter	24 492 623
Réserve légale	-1 224 631
Distribution de dividendes	-22 335 621
Solde net des résultat reportés	932 371

Les dividendes distribués aux actionnaires au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 0,065 DT par action, représentant un montant global de 22 335 621 DT. Leur mise en paiement a été fixé pour le 12 août 2026, la date de détachement des dividendes étant fixée au 10 août 2026.

NOTE N° 9 : EMPRUNTS**Tableau des Emprunts au 30/06/2026**

	Solde au 31/12/2025			Mouvement de l'exercice		Solde au 30/06/2026		
Banque	<u>Total en début de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>	<u>Reclassements CT - LT</u>	<u>Remboursements CT</u>	<u>Total en fin de période</u>	<u>Echéances à +1 an</u>	<u>Echéances à -1 an</u>
AMEN BANK	13 055 409	10 407 639	2 647 770	757 296	1 931 419	11 123 990	9 650 343	1 473 646
ATB	4 837 209	4 093 023	744 186	372 093	358 665	4 478 545	3 720 930	757 614
ATTIJARI	11 641 606	10 375 165	1 266 440	699 962	637 575	11 004 031	9 675 203	1 328 828
BH	39 096 679	34 266 959	4 829 720	2 378 584	2 175 653	36 921 026	31 888 374	5 032 652
BIAT	13 980 000	11 908 889	2 071 111	1 035 556	1 035 556	12 944 444	10 873 333	2 071 111
BNA	41 911 936	34 742 789	7 169 147	3 308 837	3 308 837	38 603 099	31 433 952	7 169 147
BT	54 027 515	45 611 838	8 415 677	4 070 214	4 345 463	49 682 052	41 541 624	8 140 428
BTE	6 966 563	6 136 596	829 967	441 448	406 403	6 560 159	5 695 148	865 012
BTK	9 562 991	7 741 469	1 821 522	910 761	910 761	8 652 230	6 830 708	1 821 522
BTL	11 875 000	9 375 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000	10 625 000	8 125 000	2 500 000
STB	30 731 769	25 701 171	5 030 599	2 515 299	2 096 083	28 635 686	23 185 872	5 449 815
TSB	11 094 273	9 093 783	2 000 489	699 522	984 476	10 109 797	8 394 262	1 715 535
<u>Total des emprunts</u>	<u>248 780 950</u>	<u>209 454 322</u>	<u>39 326 628</u>	<u>18 439 573</u>	<u>19 440 890</u>	<u>229 340 059</u>	<u>191 014 749</u>	<u>38 325 310</u>

NOTE N°10 : Crédits bails

Le poste « crédits bails » accuse au 30 juin 2026 un solde de 2.842.091 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse des crédits bails par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2026	876 018	651 025	224 993
2027	1 704 736	1 377 964	326 772
2028	1 307 778	1 140 262	167 516
2029	800 123	728 986	71 137
2030	256 582	248 444	8 138
2031	17 333	16 996	337
Total général	4 962 570	4 163 677	798 893
Total à moins d'un an	1 489 101	1 321 586	167 515
Total à plus d'un an	3 473 469	2 842 091	631 378

NOTE N°11 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2026 à 52.277.356 DT, s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401	23 227 401	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA**	29 049 955	29 049 955	29 049 955
Total	52 277 356	52 277 356	52 277 356

** Le décompte des intérêts sur le compte courant Lazhar Sta a été suspendu à compter du mois de novembre 2019 suite à l'affaire de surfacturation (voir note II).

NOTE N°12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2026 à 11.610.745 DT, s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701	41 119 701	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483	-20 438 483	-20 438 483
Dette envers BINA HOLDING (*)	20 681 218	20 681 218	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Paie ment 2023	-2 630 000	-2 630 000	-2 630 000
Paie ment 2024	-1 836 108	-1 836 108	-1 836 108
Paie ment 2025	-2 388 959	-1 319 750	-2 388 959
Paie ment 2026	-715 406	-	-
Solde dette BINA HOLDING (*)	11 610 745	13 395 360	12 326 151

* : voir note 27-2 pour plus de détails

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le solde de cette rubrique qui s'élève au 30 juin 2026 à 11.496.532 DT, s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 687 571	2 237 570	2 387 571
Autres provisions pour risques et charges	7 807 700	7 807 700	7 807 700
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261	1 001 261
Total	11 496 532	11 046 531	11 196 532

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse au 30 juin 2026 un solde de 55.446.398 DT, qui s'analyse comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs d'exploitation	36 098 857	33 001 661	33 496 763
Fournisseurs, effets à payer	18 603 535	17 857 738	23 087 457
Fournisseurs d'immobilisations	649 538	451 247	582 982
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483	1 483
Retenue de garantie	92 985	92 985	92 986
Total	55 446 398	51 405 114	57 261 671

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2026, un total de 120.018.220 DT, contre 90.936.009 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Clients, avances et acomptes	34 026 489	30 058 435	26 806 611
Etat impôts et taxes	44 809 646	51 746 200	46 277 322
Loyer exploitation carrière	23 035	-	18 414
Rémunérations dues au personnel	31 809	27 681	1 514 051
Dettes envers les parties liées	42 592	42 592	42 592
CNSS	4 282 401	4 811 313	5 350 163
Personnel, charges à payer	8 230 305	7 214 162	5 115 110
Congés à payer	1 150 527	953 681	1 120 385
Autres passifs courants	4 855 788	7 117 794	4 458 888
Provisions pour risques et charges	64 339	64 339	64 339
Compte d'attente	165 668	175 766	168 134
Dividendes à payer	22 335 621	-	-
Total des autres passifs courants	120 018 220	102 211 963	90 936 009

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2026 un solde de 100.396.170 DT contre 87.283.156 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignation	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	38 325 310	37 985 005	39 326 628
Echéances à moins d'un an sur crédits bails	1 321 588	877 202	1 250 383
Intérêts courus	1 398 528	1 516 181	1 494 661
Billet de trésorerie	-	200 000	-
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	29 412 000	26 912 000	29 412 000
Crédit financement devises	9 237 348	7 366 943	3 968 360
Concours bancaires (*)	20 701 396	11 944 599	11 831 124
Total	100 396 170	86 801 930	87 283 156

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 30 juin 2026 un solde de 20.701.396 DT contre 11.831.124 DT au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Désignation	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Banque de Tunisie	8 700 351	2 610 010	4 696 059
Arab Tunisian Bank	258 270	-	-
Attijari Bank	1 681 463	1 069 587	879 519
Al Baraka Bank	2 536	2 268	2 417
Banque Nationale Agricole	2 335 040	2 355 051	1 865 512
BH Bank	2 751 447	1 174 706	-
Société Tunisienne de Banque	3 517 528	3 165 464	2 861 474
Amen Bank	1 453 893	1 567 511	1 525 378
BTL	866	-	763
Arab Banking Corporation	2	2	2
Total	20 701 396	11 944 599	11 831 124

B/ RESULTAT DE LA PERIODE**NOTE N°17 : REVENUS**

Les revenus enregistrés en 2026 s'élèvent à 173.071.576 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Ventes des produits de carrière	10 822 283	11 606 215	22 337 176
Ventes de béton prêt à l'emploi	5 288 596	4 481 697	9 853 630
Ventes clinker	3 594 773	-	-
Ventes clinker à l'export	-	954 148	1 840 728
Ventes ciments (Local et Export)	151 932 865	165 155 850	345 806 732
Pompage et transport Béton	980 307	885 932	2 018 900
Chargements et transports Agrégats	361 355	464 097	897 660
Chargements et transports Ciments	91 397	26 111	53 300
Total	173 071 576	183 574 050	382 808 126

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Travaux piste carrière	759 928	1 289 332	1 268 588
Travaux préparatoires	1 423 313	333 974	944 647
Aménagements front	1 451 528	1 237 776	2 365 908
Aires de stockage	2 097 844	1 550 706	3 527 720
Total	5 732 613	4 411 788	8 106 863

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Explosifs	1 705 037	1 570 154	2 869 665
Gasoil et lubrifiants	1 707 320	1 653 100	3 407 244
Pièces de rechange	6 126 105	6 392 343	13 776 555
Achats de matières premières Ready Mix	1 296 609	1 197 474	2 677 440
Achats de matières consommables cimenterie	8 625 955	11 152 959	27 384 489
Achats PETOCKE	25 240 178	26 573 381	60 458 491
Achats emballages	9 570 255	12 022 531	25 414 736
Autres achats	5 433 775	6 701 972	12 489 607
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	26 140 961	29 184 794	56 605 886
Achats non stockés de matières et fournitures	698 654	694 773	1 467 501
Variation de stocks des pièces de rechange	-506 981	-2 491 330	-1 896 145
Variation de stocks des matières premières Ready Mix	-15 945	-86 789	-80 343
Variation de stock matières premières cimenterie	5 741 376	662 020	-10 556 653
Total	91 763 299	95 227 382	194 018 473

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Salaires et compléments de salaires	20 335 610	17 706 378	38 372 644
Cotisations sociales	3 595 090	3 133 146	7 971 952
Autres charges sociales	245 267	205 184	704 710
Total	24 175 967	21 044 708	47 049 306

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	180 992	157 677	322 163
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	26 868 425	26 515 540	53 811 397
Dotations aux provisions pour risques et charges	300 000	208 528	358 528
Dotations aux provisions pour créances douteuses	47 357	2 304 003	2 971 875
Reprise sur provisions et amortissements	-833 597	-1 315 862	-1 399 162
Total des dotations nettes	26 563 177	27 869 886	56 064 801

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Loyers et charges locatives	2 647 626	2 366 830	5 112 683
Entretiens et réparations	3 485 614	4 577 554	11 313 069
Assurances	1 626 640	1 364 494	2 759 330
Études, recherches et divers services extérieurs	27 188	105 571	143 969
Jetons de présence	-	36 250	115 779
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>7 787 068</u>	<u>8 450 699</u>	<u>19 444 830</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	695 674	859 412	2 458 501
Publicités, publications, relations publiques	21 859	30 126	55 803
Déplacements, missions et réceptions	337 718	338 604	926 618
Dons et subventions	682 438	527 381	778 134
Transports	3 452 422	3 441 261	8 023 977
Frais postaux et de télécommunications	165 530	153 606	330 388
Services bancaires et assimilés	192 269	356 587	1 018 004
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 547 910</u>	<u>5 706 977</u>	<u>13 591 425</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	320 011	277 096	704 128
T.C.L	232 169	247 050	247 050
Droits d'enregistrement et de timbres	42 899	42 042	60 344
Autres impôts et taxes	89 674	86 367	126 150
Remboursement TFP	-195 715	-191 348	-191 348
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>489 038</u>	<u>461 207</u>	<u>946 324</u>
Transfert de charges	-11 409	-14 584	-15 931
Total des autres charges d'exploitation	13 812 607	14 604 299	33 966 648

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Intérêts sur emprunts	11 816 562	14 431 803	27 539 644
Intérêts sur leasing	256 461	212 556	548 961
Agios débiteurs	890 557	729 832	1 781 169
Frais d'escomptes	6 523 908	5 536 752	11 173 293
Pertes de change	-99 451	102 896	-100 093
Pénalités de retards	197 741	206 896	146 587
Produits financiers : Compte courant BINA CORP	-2 641 711	-2 608 905	-5 298 925
Total	16 944 067	18 611 830	35 790 636

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Produits sur les placements	1 525 638	1 834 177	3 655 768
Produits financiers	18 805	1 189	1 676
Total	1 544 443	1 835 366	3 657 444

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2026 :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Remboursement Assurance	62 040	-	36
Autres gains ordinaires	149 169	3 535 195	3 654 755
Vente déchets ciment	1 830	1 639	2 528
Total	213 039	3 536 834	3 657 319

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se présentent comme suit au 30 juin 2026 :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	21 326	4 839	243 479
Autres (pertes ordinaires)	28 190	527 916	594 967
Total	49 516	532 755	838 446

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires (dettes)

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA CORP » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA. Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du « Financial Close ».
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent eux même des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Courant 2020, le montant du compte courant actionnaire de BINA CORP a été converti en capital.

De même, il y a eu la suspension depuis novembre 2019 de la constatation des intérêts sur le compte courant associé Lazhar STA, suite à l'affaire de surfacturation.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent au 30 juin 2026 un solde de 52.277.356 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2026
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 401
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Total	<u>52 277 356</u>

2- COMPTES COURANTS Actionnaires (créances)

Dans le cadre de l'assainissement de la société BINA TRADE et pouvoir recouvrir la créance BINA TRADE, considérée douteuse pour un montant total de 20.438.483 DT, un accord a été signé en 2023 par Carthage Cement prévoyant la cession par BINA HOLDING à Carthage Cement d'une partie de son compte tenu chez la société BINA CORP pour un montant de 41.119.701 DT (Société détenant 40,2% du capital de Carthage Cement). Ce compte courant continuera à être rémunéré avec un taux de TMM+3% avec un minimum de 8%, les intérêts calculés seront capitalisés trimestriellement à partir de la date de signature du contrat. Un montant de 20.438.483 DT de ce compte courant servira au paiement de la créance BINA TRADE chez Carthage Cement et le reste du montant soit 20.681.218 DT sera payé par Carthage Cement à BINA HOLDING sur 5 ans.

Ainsi, un acte de cession de créance d'un montant de 41.119.701 DT a été signé le 1^{er} mars 2023 entre les sociétés BINA HOLDING et CARTHAGE CEMENT en présence de la société BINA CORP. Également, un contrat de garantie de la cession de créance de BINA HOLDING chez BINA CORP au profit de CARTHAGE CEMENT a été signé le 28 février 2023 entre BINA CORP et CARTHAGE CEMENT (CC) en présence de BINA HOLDING accordant à CARTHAGE CEMENT les garanties suivantes :

- Un droit de priorité sur les revenus futurs. Il est à préciser que BINA CORP jouit d'une participation de 40,20% dans le capital de CC et (i) que son actif lui permettrait d'honorer largement son passif et que CC pourrait recouvrir le compte courant actionnaire dès la cession des titres de participation détenus dans le capital de cette dernière (CC) et (ii) qu'elle pourrait entamer le remboursement du compte courant actionnaire dès le prélèvement des dividendes futurs qui seraient distribués par CC.
- Un nantissement sur les actions de CC détenues par BINA CORP, à hauteur de 20.500.000 actions CC. Ledit nantissement sera opéré sur le montant total de la transaction, soit 41.119.701 DT et exécutable à hauteur de la créance de BINA TRADE augmentée des montants décaissés réellement par CARTHAGE CEMENT au profit de BINA HOLDING. Sachant que ledit nantissement est assorti de la condition de sa levée au moment de la cession du bloc d'actions détenu par BINA CORP dans le capital de CARTHAGE CEMENT. BINA CORP se chargera dans ce cas d'honorer tout le dû de CC par le versement d'une quote-part du produit de cession.

Au 30 juin 2026, le solde du compte présente un solde 59.197.060 DT y compris les produits financiers constatés courant cet exercice, totalisent 2.641.711 DT en hors taxes.

Par ailleurs, la dette envers BINA HOLDING présente, au 30 juin 2026, un solde de 11.610.745 DT détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2026</u>
Compte courant associé BINA CORP chez BINA HOLDING	41 119 701
Créance BINA TRADE	-20 438 483
Dette envers BINA HOLING	20 681 218
Avance payée en 2022	-1 500 000
Paieement 2023	-2 630 000
Paieement 2024	-1 836 108
Paieement 2025	-2 388 959
Paieement 2026	-715 406
Solde dette BINA HOLDING	11 610 745

3- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agréats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

En 2023, et suite à la concrétisation des termes de la convention de cession partielle du compte courant associé appartenant à Bina Holding, Carthage Cement a procédé à l'apurement de la totalité de la dette envers Bina Trade pour une somme de 20.438.483 DT (voir note précédente).

Par ailleurs, la société BINA Trade a facturé en 2026 à Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 273.235 DT. De sa part, la société CARTHAGE CEMENT a facturé à BINA Trade les frais de location d'une voiture de tourisme pour un total de 9.000 DT.

Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 26.500 DT au 30 juin 2026.

4- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année.

A la fin de l'année 2023, la propriété de l'immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société a été transférée à la société IMMOBILIERE EMNA N (Représenté par sa gérante Mme Emna Neifar, fille de l'actionnaire M. Fathi Neifar). A cet effet, un avenant du contrat de location a été conclu le 1^{er} février 2024 faisant remplacer le nom du bailleur Mr Fathi Neifar par la société IMMOBILIERE EMNA N.

- La charge constatée à ce titre au 30 juin 2026 s'élève à un montant hors taxes de 322.817 DT.
- La charge d'électricité facturée par la société IMMOBILIERE EMNA N s'élève à 38.672 DT.
- Le solde fournisseur Monsieur Fathi Neifar arrêté au 30 juin 2026 est nul.
- Le solde fournisseur IMMOBILIERE EMNA N arrêté au 30 juin 2026 est 87.545 DT.

Il convient de noter que le contrat de bail portant sur le siège au Lac II a pris fin en mai 2026.

5- PETROLCEM

Au cours de l'exercice 2026, la « STE PETROLCEM », associé de la société Carthage Cement dans le capital de « MANDUCEM », a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant en HT de 660.388 DT. Le solde client de la société « PETROLCEM » est créancier de 24.280 DT au 30 juin 2026.

6- MANDUCEM SRL

Carthage Cement n'a pas réalisé en 2026 des ventes à l'export avec la société MANDUCEM. Au 30 juin 2026, le solde client de la société « MANDUCEM » s'élève à 1.122.134 DT et correspond principalement à la vente de clinker effectuée en juin et octobre 2025.

7- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
BINA Holding	23 606	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	110 721	115 361	113 041
Juguartha Manutention	3 900	3 900	3 900
Total actifs	739 309	743 949	741 629

<u>Autres passifs courants</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
JUGURTHA STUDIES APC	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST APC	9 846	9 846	9 846
Maghreb Carrelage APC	5 768	5 768	5 768
Grande immobilière du nord APC	14 209	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 30 juin 2026 s'élève à un montant hors taxes de 2.500 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 110.721 DT au 30 juin 2026.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2026. Le solde de la dette envers JUGURTHA STUDIES s'élève à 12.769 DT au 30 juin 2026.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012.
Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 30 juin 2026.

- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 30 juin 2026.

Rapport d'examen limité

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2026

Tunis, le 04 septembre 2026

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires de la société
CARTHAGE CEMENT SA
Rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine
2015 Tunis

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société CARTHAGE CEMENT SA (« CARTHAGE CEMENT » ou « société ») qui comprennent le bilan arrêté au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres de 371.540.049 DT, y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 25.169.306 DT.

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT S.A. au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur :

1. La note II aux états financiers qui fait état, d'une part, de l'affaire de surfacturation intentée par CARTHAGE CEMENT contre les représentants des constructeurs de la cimenterie (FLSmith, PROKON, EKON), ainsi que les actionnaires fondateurs et membres du conseil d'administration Lazhar STA et Belahassen Trabelsi, et deux intermédiaires (représentants de la société FLSmith en Tunisie) et d'autre part, l'affaire intentée par CARTHAGE CEMENT concernant un soupçon d'une commission illégale se rapportant au contrat d'exploitation de la cimenterie.
À cet égard et comme décrit au niveau de la note, il convient de préciser que les procédures afférentes à certaines affaires demeurent en cours à la date du présent rapport et que, par conséquent, leur incidence définitive sur les états financiers ne peut être reflétée à ce stade.
2. Les notes V-1, et V-2 aux états financiers qui présentent les contrôles fiscaux subis par la société au cours des exercices antérieurs et qui demeurent non clôturés à la date du présent rapport. La provision constatée à ce titre dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2026 s'élève à 2.770.873 DT. Au regard de son évaluation des risques et de l'avancement des procédures, la Direction estime qu'aucune provision complémentaire n'est nécessaire, y compris au titre de l'extrapolation éventuelle des résultats de ces contrôles aux exercices non prescrits. Les procédures liées aux contrôles fiscaux étant toujours en cours à la date du présent rapport, leur impact définitif sur les états financiers ne peut pas ainsi être déterminé.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

***Les Commissaires aux Comptes
Associés***

C.F.H

Mohamed Lassaad BORJI

Fayçal HAMROUNI